
FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – Article 31)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit :

Nom du produit : EVOLVE 80 DPU

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Solvant de nettoyage pour matériels de production, mélange et d'application de résines

Nettoyages par trempage, par re-circulation

Nettoyages manuels par essuyage

Nettoyages à température ambiante et à chaud

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Raison sociale : INUSTRY

Adresse : 1288 av du stade, 74970 Marignier, France.

Téléphone : +33 (0)4 50 34 89 20. Fax : +33 (0)4 50 34 68 42

Email : vallier@inustry.com

<http://www.inustry.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

2.1.1 Classification selon règlement CLP n°1272/2008 :

Non soumis

2.1.2 Classification selon directive DPD n°1994/45/CE :

Non soumis

2.2 Eléments d'étiquetage :

Pictogramme de danger :

Mention d'avertissement (CLP) :

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Mentions de danger :

Conseil de prudence :

Porter des gants de protection.

Eviter le contact avec la peau.

2.3 Autres dangers :

Statut PBT : non

Statut vPvB : non

Autres informations : Pénétration percutanée possible d'un ou plusieurs composants du mélange.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances :

Non applicable

3.2 Mélanges :

Description : Mélange de composés dissolvants non volatils ou à basse volatilité

EVOLVE 80 DPU

Composants dangereux :

Dénomination	Type de numéro	Numéro	Numéro REACH	Classification selon DSD 67/548/CEE Classification selon CLP 1272/2008	% (m/m)
Carbonate de propylène	CE	203-572-1	01-2119537232-48	Xi, R36 Attention H319	< 10
indications complémentaires	Voir la section 16 pour le texte complet des phrases de risque / de danger.				

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1 - Description des premiers secours**Après inhalation**

En cas de gêne, amener la personne à l'air libre, au chaud, au calme.

Après contact cutané

Usage normal : rincer à l'eau claire ou savonneuse. Retirer les vêtements et les chaussures souillés pour supprimer le contact avec le produit.

Après contact oculaire

Vérifier la présence de lentilles de contact et les enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau claire pendant 15 minutes en bougeant les yeux

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin ou le centre antipoison, en lui montrant l'étiquette ou l'emballage. Ne pas faire vomir, sauf sur avis médical. Rincer la bouche avec de l'eau si la personne est consciente.

4.2 – Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation possible des yeux en cas de contact ou de projection accidentelle.

Pas d'effet irritant connu pour la peau.

Pas de données pour l'ingestion.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 - Moyens d'extinction appropriée**

Extincteurs pour feux de classe A, B, C suivant origine du feu

5.2 - Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.3 - Danger résultant de la substance ou du mélange. Dangers spécifiques

Liquide inflammable au-dessus de son point éclair (voir section 9). Les conteneurs du produit peuvent éclater par l'échauffement dû à un incendie à proximité et rapidement augmenter l'importance de l'incendie.

5.4 – Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

5.5 - Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air feu ambiant

Porter un vêtement de protection intégrale

Des résidus d'incendie et de l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement étanche au produit.

Porter des équipements de protection individuelle : gants, bottes, lunettes.

Eloigner les personnes non protégées et non formées à l'intervention sur incident.

Arrêter la fuite.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas faire entrer le produit dans les eaux de surface, la canalisation ou la terre.

En cas d'écoulement du produit dans les eaux de surface, dans la canalisation ou dans le sous-sol, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver les petits déversements (<5L) avec beaucoup d'eau pour le rejet vers une station d'épuration.

Endiguer et pomper les déversements massifs vers des conteneurs.

Laver les locaux pollués avec beaucoup d'eau.

Stocker les eaux de lavages dans un conteneur pour destruction ou traitement en station d'épuration industrielle.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures destinées à prévenir les incendies

Inflammable au dessus de son point éclair (voir section 9).

Tenir à l'abri des sources d'inflammation – Ne pas fumer.

Relier à la terre le conteneur d'origine, le flexible de transfert ou la pompe et le réservoir.

Utiliser des appareillages électriques et mécaniques conformes aux exigences ATEX.

Veiller à une bonne aspiration/ventilation des locaux et du poste de travail.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension

Eviter de pulvériser le produit hors d'une zone fermée ou de captage des aérosols.

7.2 Mesure de protection de l'environnement

Utiliser des appareils, flexibles, cuves, joints restant étanches aux solvants.

Utiliser des bacs de rétention sous les postes d'utilisation et de transfert.

7.3 Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains et enlever les vêtements de travail avant de boire, manger ou fumer

Retirer les vêtements souillés.

7.4 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Exigences concernant les locaux/conditions d'entreposage

Stocker à l'abri du gel et de la chaleur.

Stocker dans les emballages d'origine ou similaire bien fermés. Reproduire l'étiquetage en cas de fractionnement ou de Reconditionnement.

Les récipients et dispositifs de remplissage sont à stocker / manipuler de sorte à éviter toute mise en danger de l'eau et du sol par le produit déversé.

7.5 Matériaux d'emballage et d'étanchéité

Métaux : Acier, Acier inoxydable, Aluminium

Plastiques : PEHD, Polypropylène, PTFE, Nylon

Joints : EPDM, Caoutchouc butyle

7.6 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la fiche technique pour les recommandations spécifiques à un secteur industriel. Consulter le producteur du mélange.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle : EU / 8 heures :

-

Valeurs limites d'exposition professionnelle : EU / 15 minutes :

-

Valeurs limites d'exposition professionnelle : Pays / 8 heures :

-

Valeurs limites d'exposition professionnelle : EU / 15 minutes :

-

EVOLVE 80 DPU

8.2 Contrôle de l'exposition**Mesures pour éviter l'exposition au mélange au cours des utilisations identifiées**

Ne pas boire ou manger sur le poste de travail

Se laver les mains et enlever les vêtements de travail avant de boire ou manger

Retirer les vêtements imbibés de ce produit

Protection des yeux : porter des lunettes de protection en cas de risque de projection.

Protection des mains : Porter des gants de protection en caoutchouc étanches aux liquides organiques en cas de contact fréquent ou prolongé. Se référer aux préconisations du fabricant de gants.

Caoutchouc conseillé : Butyle, Polyéthylène Co-extrudé

Caoutchouc déconseillé : Nitrile, Polyvinyle, Néoprène, Viton.

Protection du corps : Porter un vêtement de travail standard protégeant des projections limitées et étanche aux liquides organiques

En cas de risques de projections massives. Se référer aux préconisations du fabricant du vêtement.

Protection respiratoire : pas nécessaire lors des utilisations identifiées sur un poste aéré/ventilé. Masque respiratoire avec cartouche de type P2 en cas de formation d'aérosols. Masque respiratoire avec cartouche de type A1/A2 suivant concentration dans l'air.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : Les équipements de rejet des vapeurs captées dans l'atelier et les

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide limpide incolore à jaune pâle	-
Odeur	Faible, Ester	-
pH (g/l d'eau, 20°C)	Non applicable	Unité
Masse volumique à 20°C	1,03	Kg/L
Point de fusion/congélation	< 0	°C
Point initial d'ébullition	190	°C
Point d'éclair (coupe fermée)	80	°C
Inflammabilité	Possibilité d'inflammation en cas de chauffage au-dessus du point éclair	-
Température d'auto inflammabilité	> 300	°C
Température de décomposition	> 300	°C
Limite inférieure d'explosivité	0,9	% (v/v)
Limite supérieure d'explosivité	27	% (v/v)
Propriétés explosives	Non	
Propriétés comburantes	Non	
Pression de vapeur à 20°C calculée	< 0,2	mbar
Taux d'évaporation à 20°C calculée par rapport à l'Acétate de Butyle (vitesse AcBu = 1)	< 0,02	rapport
Densité de vapeur	Vapeurs plus lourdes que l'air	
Solubilité dans l'eau	Dispersible, partiellement soluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non défini	-

EVOLVE 80 DPU

Viscosité, cinématique à 20°C	4	mm ² /s
-------------------------------	---	--------------------

9.2 Autres informations**SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE****10.1 - Réactivité**

Le mélange est principalement réactif par inflammation au-dessus de son point éclair en présence d'une source d'ignition et d'une matière comburante/oxydante.

10.2 – Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable dans les conditions d'utilisation et de stockage prévues (voir sections 5 et 7)

10.3 – Possibilités de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions d'utilisation et de stockage prévues (voir sections 5 et 7)

10.4 – Conditions à éviter

Ne pas surchauffer le produit au dessus de son point éclair

10.5 – Matières incompatibles

Ne pas mélanger ou stocker avec des matières comburantes ou oxydantes.

10.6 – Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, Acides organiques, Suies.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 - Remarques générales**

Des données sont disponibles individuellement pour les composants du mélange.

Pas de toxicité aiguë selon les voies probables de pénétration dans l'organisme (inhalation, contact cutané) et l'exposition liée aux utilisations identifiées (voir section 1).

Composant / Substance	Méthode	Espèce	Durée d'exposition	Dose
Carbonate de propylène	Orale DL 50 Inhalation CL 50 Cutané DL 50	Rat Rat Rat	8 heures	>30000 mg/kg >3000 mg/kg >3000 mg/kg
Danger par aspiration	Pas de danger attendu.			
Corrosion	Les contacts fréquents ou prolongés peuvent causer une irritation légère.			
Irritation de la peau				
Lésions oculaires	Les projections oculaires peuvent causer une irritation temporaire. Pas de lésions attendues en cas de contact accidentel rincé à l'eau claire.			
Irritation oculaire				
Inhalation	L'inhalation des vapeurs ou aérosols ne provoque pas d'effets nocifs (données sur les constituants).			
Sensibilisation respiratoire	Ne contient pas de composant présentant un risque de sensibilisation respiratoire.			
Sensibilisation cutanée	Ne contient pas de composant présentant un risque de sensibilisation cutanée.			
Mutagénicité des cellules germinales	Pas d'effets mutagènes connus pour les composants du mélange.			
Cancérogénicité	Pas d'effets cancérogènes connus pour les composants du mélange.			

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas rejeter dans l'environnement.

Les informations ci-dessous sont issues des composants du mélange.

12.1 – Ecotoxicité

Aucun effet toxique ou nocif pour l'environnement n'est attendu.

12.2 - Persistance et biodégradabilité

Les composants du mélange sont facilement biodégradables (>70 % / 28 jours).

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Les composants ne sont pas bioaccumulables d'après leurs évaluations individuelles.

12.4 - Mobilité dans le sol

Le mélange n'est pas volatil. Le mélange est insoluble dans l'eau et les sols.

N'est pas susceptible de s'absorber sur les sédiments et les boues d'épuration.

12.5 – Résultat de l'évaluation PBT et vPvB

Le mélange ne contient pas de composant PBT ou vPvB

12.6 – Autre

Contient des Composés Organiques Volatiles : les émissions de COV sont règlementées.

Teneur en COV : < 40% m/m (à 80°C).

Le mélange ne contient pas de composé dégradant la couche d'ozone.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Mélange usagé : Ne pas rejeter sans contrôle dans le milieu naturel.

Remettre à un récupérateur agréé

Traitement possible en station d'épuration industrielle suivant validation préalable.

Code des déchets : 08 04 09* (solvant usagé issu de l'utilisation de colles et de mastics)

13.2 – Emballages

Vider complètement le récipient.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Ne pas réutiliser sans lavage pour stocker un mélange autre que celui d'origine.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé

14.1 – Numéro ONU

-

14.2 – Nom d'expédition

-

14.3 – Classe de danger

-

14.4 – Groupe d'emballage

-

14.5 – Danger pour l'environnement

-

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 - Autres prescriptions de la CE

Directive 67/548/CEE (DSD)

Directive 1999/45/CE (DPD)

Règlement 1272/2008 (CLP)

Règlement 1907/2006 (REACH)

Maladies professionnelles selon le Code du Travail en France :

- Tableau RG n° 84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.
- Mesures de prévention et de protection selon le Décret n° 2003-1254 (DécretACD)

15.2 – Evaluation de la Sécurité Chimique

Les substances contenues dans ce mélange ont été enregistrées selon les exigences de REACH

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Durabilité minimale : 24 mois à partir de la date de fabrication (voir le n° de lot)

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations nationales et communautaires. Les informations et les recommandations fournies ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les utilisations de ce produit doivent correspondre à celles prévues lors de la conception du produit et définies dans la section 1 de la présente fiche

Texte intégral des phrases de risques et de danger mentionnées en sections 2 et 3 de la présente fiche

R36/38 – Irritant pour les yeux et la peau.

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.